

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
MONSIEUR CARNEY, ON NE DEMANDE PAS LA LUNE!

Montréal, le 25 février 2026 – Le Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC) lance sa campagne *Monsieur Carney, on ne demande pas la lune!*, demandant au premier ministre et à son gouvernement d’agir pour l’amélioration du programme d’assurance-emploi, via des publicités dans les journaux et sur le web.

Le CNC revendique ainsi :

- Que les mesures temporaires de l’assurance-emploi, qui éliminent la semaine d’attente (*délai de carence*) et qui simplifient les règles qui régissent le traitement des indemnités de départ, soient rendues permanentes, afin d’abolir les inutiles obstacles administratifs empêchant les gens d’avoir accès à leurs prestations. Autrement, les mesures temporaires expirent le 11 avril prochain.
- Une meilleure couverture pour les personnes proches-aidantes. La durée des prestations pour proches aidant-e-s d’un-e adulte gravement malade ou blessé-e doit passer de 15 à 35 semaines. De plus, la nécessité que la vie de la personne soit en danger doit être retirée des critères d’admissibilité.
- Un programme de soutien du revenu pour les artistes et le monde culturel, alors que les lacunes du filet social font maintenant l’unanimité et que le gouvernement a fait de nombreuses promesses en ce sens, sans en donner suites.

Le CNC réclame aussi des mesures qui aideront notamment les travailleurs et travailleuses des milieux saisonniers, précaires et atypiques, avec une accessibilité élargie et une période de prestations bonifiée.

« Le contexte de guerre commerciale et de l’instabilité économique rend d’autant plus importante la nécessité d’agir pour l’assurance-emploi, et de rendre le programme plus robuste et mieux adapté aux besoins et aux réalités de notre temps », ont déclaré Selma Lavoie et Milan Bernard, coordonnateurs du CNC. « Pour ce qui est des personnes proche-aidantes, il faut tout simplement corriger une injustice en augmentant le nombre de semaines de prestations et en abandonnant certaines barrières à l’accès », a conclu Gabriel Pelletier, coordonnateur du CNC.

À propos du CNC :

Fondé en 2005, le Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC) est la force organisée de défense et de promotion des droits des chômeurs et chômeuses, et plus largement des travailleurs et travailleuses. Il rassemble une dizaine d’organismes locaux et régionaux se voulant des acteurs proactifs pour une réforme globale du programme de l’assurance-emploi.

⇒ Pour en savoir plus : www.lecnc.com

-30-

Source : Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)

Informations :

Milan Bernard, co-porte-parole, tél. : 514-933-3764

Courriel : cnc@lecnc.com